



République Française
Ville de Clamecy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du jeudi 15 septembre 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 8 septembre 2022.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avait donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KAI, M. TEXIER, M. DAPOIGNY, M. Alain DEDIANNE et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LÉPINASSE, M. PARDANAUD et M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : M. Gilles TEXIER

N°2022-134 : PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ : NUITS DU ROCK

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de pérenniser la manifestation intitulée les Nuits du Rock, et face aux difficultés d'organisation, il est proposé un partenariat financier public-privé avec le Café de France.

Cet évènement se tiendra le 15 octobre prochain avec la participation de cinq groupes.

Le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Communication	2 832 €	Billetterie et buvette	8 352.84 €
Sonorisation	3 570.84 €		
Groupes	1 950 €		
TOTAL	8 352.84 €	TOTAL	8 352.84 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à ce partenariat public/privé et de l'autoriser à signer la convention correspondante avec le Café de France.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat public/privé à intervenir avec le Café de France.
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

Suivent les signatures.
